

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la paroisse catholique de Cossonay

Jeudi 25 avril 2024 à 19h00

Sont présents pour le conseil de paroisse : Jean Burin des Roziers (curé), Janine Meyer, Olivier Barbary, Philippe Blandin, Michel J. Rossi (président du conseil de paroisse), Anne Simon (trésorière), Cornelia Grandjean (secrétaire).

Ordre du jour :

1. Signature de la liste de présence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mot d'accueil du curé
4. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 03.05.2023
5. Comptes 2023
6. Rapport des vérificateurs
7. Budget 2024
8. Nomination des vérificateurs
9. Travaux prévus à la cure de Cossonay
10. Travaux à l'église de La Sarraz
11. Démission(s) de membre(s) du conseil
12. Nouvelle(s) candidature(s) au conseil - nominations
13. Information et discussion sur l'avenir de la parcelle à Penthalaz (rue du Mont-Blanc)
14. Divers : les paroissiennes/paroissiens ont la parole.

Le président, M. Michel Rossi, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun.

1. Signature de la liste de présence

La liste a été signée par 16 personnes (sans compter les membres du CP).

M. Didier Chappuis (Commune de Penthalaz)

Excusés : Municipalités de Daillens, Eclépens, Cossonay, Pomaples, La Sarraz ;

Mmes Chantal Galland, Marie-Christine Rodriguez, Valérie Ténor ; MM. Fred-Alain Muriset, Emilio Rodeschini.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté par l'assemblée.

3. Mot d'accueil du curé

Il souhaite la bienvenue aux représentants des communes et à tous ceux qui s'engagent dans la paroisse, que ce soit pour la liturgie, les pauvres, les conseils de communauté et de paroisse, les aînés, l'accompagnement catéchétique des enfants et des adultes.

La communauté s'est agrandie cette dernière année, notamment par les baptêmes et les nouveaux habitants ; plusieurs nouvelles familles nous ont rejoints. Il y a de la place dans les différents conseils et groupes et nous accueillons volontiers vos services. Le prêtre est la seule personne engagée à 100 % et sans l'engagement des bénévoles la paroisse ne pourrait pas vivre.

« Nous pouvons nous confier au Seigneur qui nous bénit ainsi que toutes les paroisses de notre territoire. »

Pour terminer, nous disons ensemble la prière que le Christ nous a enseignée, le Notre Père.

4. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 3 mai 2024

Le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté à une évidente majorité (6 abstentions).

5. Comptes 2023 (par Anne Simon, trésorière)

1) Bilan des comptes 2023 :

Les comptes ont été vérifiés par le boursier communal de Cossonay et les représentants des communes le 27 février 2024 et ont été épluchés par les vérificateurs attitrés de notre paroisse le mercredi 13 mars à 18h.

Les comptes 2023 de la paroisse de Cossonay-la Sarraz sont très bons. La communauté est très généreuse, lors des quêtes en particulier et aussi en réponse à la lettre de souscription. Un don anonyme nous a été octroyé de CHF 10'000.- l'année dernière, de même que plusieurs dons de CHF 1000.- ; les dons plus modestes sont aussi nombreux et tout aussi bienvenus, sans parler des dons en nature : chocolat, biscuits, café, thé, gâteaux, etc. Merci beaucoup.

Ainsi nos liquidités sont substantielles.

Les paiements s'effectuent avec notre compte à La Poste. C'est aussi sur ce compte que la FEDEC et les communes versent leur soutien financier.

Le compte BCV « Quêtes » est bien fourni.

Nous avons décidé de fermer notre compte à la Raiffeisen car nous ne l'utilisons pas du tout et que les frais se montaient à CHF 60.- par année. Le solde de ce compte, soit CHF 80'000.- a été versé sur le compte épargne de la BCV.

La créance des communes de CHF 61'000.- est le montant que nous recevrons fin mai des communes pour 2023. Elles sont un soutien fidèle conformément à la loi en vigueur et, avec le nouveau boursier communal, la prise en charge des dépenses liées aux salaires a été mise à jour.

Ainsi les charges payées par la paroisse pour la conciergerie des églises et du centre paroissial sont aussi assumées par les communes à raison de l'entier pour les églises et de 2/5 pour la cure.

Quant au passif, les postes 2001 et 2002 sont de l'argent que nous hébergeons pour l'Action Parrainage et les activités œcuméniques.

La dette auprès de la FEDEC se monte maintenant à CHF 62'000.- que nous remboursons à raison de CHF 10'000.- par année.

Le Fonds Penthaz est lié au terrain d'environ 2000 m² (parcelle 166, 2382 m²) que nous avons reçu il y a bien des années. C'est une place de jeux pour le moment avec 12 places de parc pour voitures qui est contigüe à une parcelle de l'église protestante.

Nous arrivons cette année à un **bénéfice net de CHF 60'540,44.**

2) Recettes de notre paroisse :

Les quêtes s'élèvent à plus de CHF 21'000.- et CHF 8000.- ont été reversés aux quêtes obligatoires, soit une vingtaine par année. Nous ne contribuons à certaines quêtes obligatoires qu'à 50% (15 sur 22), car nous sommes considérés comme une paroisse pauvre.

Les dons comprennent les collectes des funérailles et le produit du catéchisme. Les enfants payent une cotisation annuelle, mais les dépenses sont un peu moindres. La différence est comptabilisée en don. D'autre part, le solde du catéchisme de 2022 a été transféré sur 2023.

Le montant des lumignons est la différence entre leur achat et leur vente. Ils nous rapportent CHF 2'331.-.

Le soutien de la FEDEC en 2023 a été de CHF 27'626.-.

La prise en charge des communes est de CHF 53'000.- liés aux dépenses de l'église et de CHF 8000.- pour les dépenses du centre paroissial (2/5 des frais). Au total, c'est CHF 61'735,52 qui nous seront versés prochainement.

3) Quant aux autres recettes du centre paroissial, elles consistent en locations des 2 des fêtes de baptêmes ou autres et de 3 places de parc côté cure et de 4 places de parc côté église louées en semaine par des employés du CMS voisin. Notre salle paroissiale est aussi louée parfois pour des réunions de famille et des manifestations à caractère social bien que ces dernières soient souvent exemptes de frais de location.

4) Les dépenses n'ont pas été très importantes en 2023 étant donné que l'on attend le feu vert des communes pour entreprendre les travaux majeurs de rénovation. Dans les dépenses, on distingue :

- Décanat : on a reçu les représentants des paroisses de notre UP le 30 mai dernier pour une réunion.

- Réception/manifestation comprend les dépenses de la fête de paroisse mais aussi le bus de Lisieux qui a été décommandé, le repas des bénévoles - la raclette - en février 2023 et le repas des conseils de communauté et de paroisse en juin.

- Les ports/taxes comprennent l'envoi de la lettre de souscription à tous les paroissiens l'année dernière.

- Les frais liturgiques (les cierges, les hosties et vin de messe, les classeurs de chant, les fleurs et décorations pour l'église, les livres de préparation aux baptêmes/mariages,...), auxquels il faut ajouter les frais de défrayements des musiciens et sacristains, sont élevés (CHF 7'800.-), mais montrent le dynamisme de notre communauté.

Quant aux travaux entrepris, nous avons fait niveler les pavés devant l'église, changer les cylindres de la porte de l'église, tailler les haies autour de l'église qui ne l'avait pas depuis plusieurs années. A La Sarraz, il a fallu réparer la croix à l'extérieur sur le faîte de la nef qui était tombée lors d'une tempête.

- Les frais d'électricité et de chauffage ne reflètent pas la consommation actuelle, car nous avons reçu CHF 4000.- de subsides du canton pour le CECB et des remboursements de la Romande Energie. Il faut ajouter environ CHF 5'000.- au montant de CHF 7'500.-.

5) Quant aux **dépenses du centre paroissial**, elles se résument principalement à la douche des pèlerins installée au sous-sol de la cure pour accueillir dignement ces derniers, de plus en plus nombreux sur la route de la Via Francigena.

Nous arrivons ainsi à un **bénéfice de CHF 60'540,44** que l'on ajoutera au capital.

6) Budget 2024

La trésorière propose un budget similaire à celui de l'année passée, mais un peu plus élevé dans certains postes.

Une demande de CHF 66'200.- a été présentée aux communes qui inclut une augmentation des frais de chauffage/électricité et des frais de culte.

D'autre part, les primes d'assurances ont aussi augmenté.

Quant aux travaux envisagés, nous espérons que le changement de fenêtres sera pris en charge par les communes. Cette décision sera prise tout prochainement.

Puis, nous planifions de rafraîchir l'intérieur des bureaux qui sont en très mauvais état et peut-être de rénover la cuisine, beaucoup utilisée, et souffrant de vétusté.

Ensuite, il faudra avancer avec la rénovation de l'enveloppe extérieure du centre paroissial et attaquer l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'église. Ce sont des projets d'avenir mentionnés dans l'audit énergétique de l'église et de la cure établi au 6 février 2023, mais qui ne figurent pas encore au budget.

La trésorière profite de relever la bonne collaboration avec Cornelia, secrétaire, et Manuella, catéchèse et concierge, et de remercier ses collègues du conseil de paroisse et du conseil de

communauté. Nous recherchons le dialogue, à faire au mieux pour répondre aux demandes de la communauté et serions réjouis par l'arrivée de nouveaux bras.

Le président remercie la trésorière pour son précieux et méticuleux travail au courant de l'année dernière.

6. Rapport des vérificateurs

Les comptes ont été vérifiés le 13 mars 2024 par M. Emilio Rodeschini, M. Cyprien Claessens, et Mme Catherine Steiner, rapporteur.

Ce rapport propose à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés ce soir.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité et décharge est donnée au trésorier, au conseil de paroisse ainsi qu'aux vérificateurs.

7. Budget 2024 présenté par Mme Anne Simon

L'assemblée est invitée à accepter le budget 2024 tel que présenté.

Le président remercie chaleureusement Mme Anne Simon.

Le budget est accepté à une évidente majorité (1 abstention).

Le président remercie l'assemblée ainsi que la trésorière.

8. Nomination des vérificateurs

M. Emilio Rodeschini est sortant ; Mme Catherine Steiner et M. Cyprien Claessens renouvellent leur mandat. M. Michel Rossi demande s'il y a un volontaire dans l'assemblée. Mme Marinette Mory se propose et est élue par acclamation.

Mme Simon souhaite simplifier la présentation des comptes en utilisant le programme Crésus pour projeter les tableaux. Les comparatifs seraient donc différents.

M. Philippe Blandin dit que l'on peut les comparer au moyen des présentations de Crésus des années passées.

M. Michel Amateis dit avoir confiance en la caissière et qu'il est bien de simplifier le travail.

9. Travaux prévus à la cure de Cossonay

M. Olivier Barbary

Lors de l'assemblée générale de 2022, M. Barbary avait déjà parlé du certificat CECB Plus appliqué sur l'église et la cure. Le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB), identique pour toute la Suisse, évalue la qualité de l'enveloppe et le bilan énergétique global d'un bâtiment, ainsi que ses émissions directes de CO₂. Le CECB Plus ajoute à cette évaluation un rapport de conseil en vue d'une rénovation énergétique.

Un bureau d'architecte a évalué la qualité de l'isolation et a proposé un programme de travaux. La priorité étant l'étanchéité des fenêtres du rez-de-chaussée, nous avons consulté plusieurs entreprises pour leur remplacement. Nous avons reçu 3 réponses et notre choix s'est porté sur l'entreprise Panorama Profil line SA à La Sarraz car elle nous proposait de laisser les stores en place pour un temps afin d'être le moins intrusif possible, sachant que d'autres travaux sur la façade viendront par la suite. Ces 3 devis ont été soumis aux Municipalités des communes et nous attendons leur accord. Ces travaux sont prévus avant l'hiver, puis ce sera le tour des bureaux et de la cuisine qui nécessitent un sérieux rafraîchissement.

Le président ajoute que les fenêtres actuelles sont en bois et demandent de l'entretien périodique. Nous avons donc opté pour des fenêtres en PVC à triple vitrages.

10. Travaux à l'église de La Sarraz

Le président

Les représentants des 24 communes se réunissent le mois prochain pour demander une rallonge financière pour terminer les travaux de rénovation. La Menuiserie André à Yens a remplacé les fenêtres en ogive pour CHF 60'000.-. Les problèmes d'infiltration d'eau ont aussi été réglés depuis 2019. Il a été décidé de changer les anciens fils électriques par l'instance de la Romande Energie, organisation de tutelle pour la sécurité électrique des bâtiments, un travail délicat nécessitant la dépose des luminaires originaux par un atelier spécialisé. La salle de catéchisme sera entièrement renouvelée, y compris le parquet, et des plaques en éternit à remplacer. Mme Manuela Capelli attend impatiemment de pouvoir à nouveau enseigner le catéchisme dans ces locaux.

Un enclos sera posé tout autour de la propriété pour la somme de CHF 27'000.-.

D'après M. Stutzmann, président du bureau du fonds intercommunal pour la paroisse catholique de Cossonay, il faudra demander une rallonge de CHF 60'000.- à 70'000.-.

Le président espère que le feu vert sera donné d'ici quelques semaines, très probablement le 30 mai 2024.

M. Michel Amateis demande au curé s'il serait d'accord d'aller célébrer une messe de temps en temps à La Sarraz.

M. Jean Burin des Rozières répond que l'église est inutilisable pour l'instant car il n'y a pas d'électricité. Dès qu'elle sera fonctionnelle, il y retournera.

Mme Marinette Mory demande s'il serait possible de tondre l'herbe et relève que la barrière est tombée. Une cabine WC, des machines et des débris y étaient également déposés ces derniers temps.

Le président répond qu'il avait autorisé Mme Collis Roulet, voisine de l'église, à entreposer du matériel jusqu'au 25 avril pendant les travaux de rénovation de sa terrasse. Ces objets ont été évacués à la date convenue.

M. Philippe Blandin propose de tondre le gazon et d'entretenir la propriété le 1^{er} mai.

Mme Marinette Mory estime que l'on nous fait beaucoup de promesses mais que l'église n'est pas utilisable depuis 2019.

Le président répond que le tableau électrique ne pourra être changé que lorsque les anciens fils électriques en coton seront remplacés car ils représentent un risque accru d'incendie. Un sondage des peintures extérieures a été effectué par un atelier d'artistes (Grau) en 2019 mandatés par le bureau d'architectes ERBAT SA de La Sarraz et ces dernières seront refaites comme à l'origine au coût approximatif de 90'000.-CHF.

M. Didier Chapuis, syndic de Penthalaz, précise que cette église est en note 2 au recensement architectural cantonal, que tous les travaux sont de compétence cantonale et prennent donc beaucoup de temps.

Mme Mory souhaite que l'église soit utilisable lors de l'Assemblée générale de 2025.

Mme Anne Simon dit qu'une rencontre est prévue avec M. Sutzmann et les délégués des communes dans le but de débloquer les fonds nécessaires à l'élaboration de ces travaux.

Michel Amateis demande qui est M. Stutzmann.

Le président répond qu'il s'agit de la personne qui gère le fonds intercommunal alimenté par les CHF 5.- par habitant des 24 communes constituant la paroisse catholique. Ce fonds est utilisé pour les frais de fonctionnement de l'église et pour les travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments.

11. Démission(s) de membre(s) du conseil

Pas de démission.

12. Nouvelle(s) candidature(s) au conseil - nominations

La candidature de **M. Emilio Rodeschini** au conseil de paroisse est acceptée par acclamation. Son aide est bienvenue car le travail augmente, tant pour le conseil de communauté que pour le conseil de paroisse.

Afin d'éviter des frais, la lettre de souscription n'a pas été envoyée à tous les catholiques inscrits, mais seulement aux donateurs de l'année dernière, aux nouveaux habitants et par courriel aux paroissiens dont le secrétariat connaissait l'adresse. Nous avons posté 300 lettres au lieu de 3000 l'année dernière.

M. Michel Amateis dit qu'il apprécie de recevoir une lettre.

Mme Isabelle Rodeschini approuve l'envoi ciblé, par poste ou par courriel.

13. Information et discussion sur l'avenir de la parcelle à Penthaz (rue du Mont-Blanc)

Cette parcelle avait été léguée par M. Epars dans le but d'y construire une église. Cette construction n'était pas nécessaire car il y a déjà 2 églises dans la paroisse. Pour l'instant, ce terrain est mis gracieusement à disposition à la commune sur laquelle se trouve une place de jeux. La parcelle adjacente est propriété de l'église réformée.

Une rencontre a eu lieu le 13 mars 2024 avec nos frères réformés pour discuter de l'avenir de ces 2 parcelles et de sonder si une utilisation semblable projetée dans le futur serait souhaitable. En effet, le foyer paroissial protestant rencontre des problèmes de fuite d'eau et est voué à la démolition vu l'âge du bâtiment (52 ans sans entretien conséquent).

M. Didier Chapuis : c'est une zone à développer en habitation ou en zone d'activités publiques mais cela dépend de la validation du Plan d'Affectation Communal (PACom). La Municipalité a l'intention de passer le préavis du PACom devant le Conseil communal du mois de juin. Une fois les oppositions levées (environ 6), il doit être ratifié par le Canton pour une date visée en automne 2024.

Le président dit que, selon M. Simonet chef de projet PACom à Penthaz, et le commentaire y relatif dans le document, nous avons jusqu'à 12 ans pour concrétiser un projet immobilier après l'acceptation du PACom par le Canton.

C'est une zone à faible densité, nous ne pourrions donc pas y construire une tour. Mais nous pourrions mettre ce terrain à disposition sous forme de leasing (droit de surface, le terrain reste la propriété de la paroisse) pour une période définie ou construire un immeuble de rente.

Le président est en contact avec M. Jacques Bezençon pour étudier ensemble les possibilités d'utilisation de ce terrain.

M. Bruno Martelli cite « Il est à relever que la paroisse catholique fait partie de la FEDEC et que par conséquent la paroisse n'est pas autorisée à prendre une décision unilatérale sans leur consentement. »

Quelles décisions sommes-nous autorisés à prendre ?

Le président répond que la FEDEC veut s'assurer que l'on ne s'endettera pas, mais nous sommes libres de prendre une décision concernant ce terrain. M. Cédric Pillonel, secrétaire général de la FEDEC, est d'accord que la paroisse de Cossonay valorise ce terrain dans un futur pas trop lointain.

M. Michel Amateis : pourquoi ne pas vendre ce terrain ? Cela nous rapporterait une certaine somme qui serait plus utile que de construire avec les protestants avec lesquels nous pourrions rencontrer des problèmes par la suite.

Le président estime que cette parcelle fait partie de notre patrimoine. Sa vente serait irréversible.

M. Didier Chapuis : la Municipalité serait peut-être intéressée à racheter ce terrain.

Mme Anne Simon : nous ne savons pas comment l'église catholique sera soutenue à long terme par l'Etat. Une rentrée immobilière par des locations nous assurerait un revenu régulier.

M. Olivier Barbary demande si la Commune de Penthalaz a des idées de développement de ce terrain.

M. Didier Chapuis répond qu'il ne peut pas se prononcer sans la présence de ses collègues municipaux, mais son avis personnel tend à conseiller de ne pas se défaire du sol. Aujourd'hui, il faut être maître du sol.

M. Olivier Barbary dit que l'on pourrait louer ce terrain à la Commune.

Mme Françoise Pichard dit que le foyer paroissial est utilisé pour des distractions telles que la gym et autres activités. Les cultes ont lieu au Temple réformé.

M. Didier Chapuis ajoute que si une rentrée financière par des locations est appréciable, il y a tout de même beaucoup d'activités paroissiales qui s'y déroulent. Par contre, l'entretien du bâtiment est coûteux.

Le président a entendu que la démolition du foyer paroissial et de la chapelle est estimée à 1 million de francs du fait que le bâtiment cossu est construit en béton.

M. Didier Chapuis dit que la déconstruction n'est pas approuvée mais cela n'est plus un sujet tabou.

Le président dit que les communautés musulmanes et évangéliques sont en démarche ou en réflexion pour recevoir le statut d'utilité publique par le canton, ce qui les habilitera à recevoir des subventions. Le pot d'argent à destination des églises et des communautés religieuses va probablement diminuer.

M. Jean Burin des Rozières dit que cela n'aurait pas d'incidence financière pour l'église catholique.

M. Michel Amateis dit que les 3 communautés reconnues d'intérêt public par l'Etat de Vaud sont l'Eglise évangélique réformée (EERV), la Fédération ecclésiastique catholique romaine (FEDEC) et la Communauté israélite.

Mme Rosa Helena Schneider souhaite que le conseil de paroisse soumette 2 ou 3 propositions, par exemple la location du terrain, la construction d'un immeuble à rente et éventuellement une 3^{ème} proposition.

M. Didier Chapuis dit que les protestants vont certainement garder leur terrain. Maintenant, il serait judicieux de réfléchir si nous voulons étudier un projet ensemble ou chacun de son côté. En effet, le préavis du PACom sera présenté au Conseil communal du mois de juin et, s'il est accepté, les opposants verront leurs demandes écartées et devront s'adresser au Canton s'ils la maintiennent.

Il n'est pas nécessaire de prendre une décision d'ici là, mais cela reste une étape importante dans le processus.

Le président ajoute qu'un astérisque sur le plan directeur (terrain libre) indique que la disponibilité de notre parcelle pour une construction doit être soumise à la commune par l'utilisateur dans les délais.

14. Divers : les paroissiennes/paroissiens ont la parole.

Mme Rosa Helena Schneider apporte les remerciements de la part de CossEntraide pour les locaux mis à disposition par la paroisse. 35 familles provenant de 19 communes en bénéficient, mais la plupart viennent de Cossonay. Environ 40 bénévoles y travaillent et certains bénéficiaires sont même devenus bénévoles. Le centre fonctionne depuis 6 mois avec succès.

M. Michel Amateis demande qui sont les bénéficiaires.

Mme Schneider répond que la distribution est faite selon la liste fournie par les services sociaux.

Mme Anne Simon explique que ce sont des denrées excédentaires que la Fondation Table Suisse collecte auprès du commerce de détail et livre dans les différents centres de distribution.

M. Jean Burin des Rozières relève que l'initiative du centre CossEntraide est venue des paroissiens dans lequel œuvre des catholiques et des non-catholiques.

Sophie Chapelier fait partie des 6 membres du conseil de communauté qui se réunit 1 à 2 fois par mois. Il a pour but de favoriser la vie paroissiale, d'organiser l'accueil des pèlerins, de mettre sur pied un groupe œcuménique à Penthalaz, etc. Ils souhaitent mettre le site internet de la paroisse à jour. Des forces nouvelles seraient bienvenues.

Mme Constance Barbier est investie dans la fête de paroisse du 6 octobre. Au programme : messe à Cossonay puis dîner festif à la salle polyvalente de Senarclens. Plusieurs familles nouvellement arrivées dans la paroisse incitent à introduire des activités pour les enfants. Elle recherche des bénévoles, jeunes ou moins jeunes, pour la fête du 6 octobre.

Mme Anne Simon dit que la lettre de souscription et la convocation à l'Assemblée générale ont été envoyées aux 24 communes pour affichage. Nous ferons de même pour la fête de paroisse.

M. Michel Amateis est très touché par la présence de tous ces enfants à la messe et souligne le nouvel esprit qui règne à la paroisse.

Mme Isabelle Rodeschini relève la richesse de l'équipe d'animation et nous partage sa joie de s'investir dans le groupe de chant œcuménique qui anime les prières de Taizé (4 par année) et les célébrations œcuméniques de Cossonay.

La création des nouveaux classeurs de chants permet aussi d'étendre l'animation musicale des messes.

Elle souligne également la bonne entente des trois ministres de Cossonay (Noémie Emery, Jean Burin des Rozières et Yohan Salsac).

Elle remercie également la mise à disposition de la salle pour le groupe œcuménique des aînés. Chaque rencontre commence par une célébration d'une vingtaine de minutes apportée par l'un de nos 3 ministres.

Mme Marie Sigrist, animatrice en catéchèse, demande s'il serait possible de rendre les cours de catéchèse gratuits. En effet, environ 1/3 des participants ne paient pas et elle ne se sent pas à l'aise de les relancer.

Mme Anne Simon répond que la responsable de l'année passée estimait qu'une petite participation financière rendait l'engagement des enfants plus sérieux.

Mme Marie Sigrist dit qu'il est difficile de savoir qui a payé ou non. L'idéal serait de pouvoir payer par Twint car les gens n'ont plus d'argent cash.

Le président dit qu'il faut laisser faire les parents selon leur conscience.

Mme Anne Simon dit que lors de fête de paroisse elle avait utilisé son Twint personnel (gratuit) et reversé l'argent sur le compte de la paroisse.

Remerciements

Anne Simon : Il y a beaucoup de monde qui s'investit dans notre communauté et une foule de petits gestes qu'elle souhaite relever. Les petites mains aidant à tondre le gazon ou participant à l'envoi annuel de la lettre aux paroissiens, par exemple. Elle salue particulièrement le groupe œcuménique de chants, les bénévoles de CossEntraide et les instigateurs de l'adoration des enfants. Ce sont des initiatives pleines d'humanité et elle est sûre que Dieu est content de les voir se mettre en place. Finalement, elle remercie le prêtre Jean de nous inspirer et de nous rassembler autour de Notre Père à tous.

M. René Berchier remercie le conseil de paroisse pour le travail accompli.

M. Henri Röthlisberger remercie la paroisse d'avoir installé la douche pour les pèlerins.

Le président clôt la séance à 21h17.

Rédigé par Cornelia Grandjean, secrétaire paroissiale